

MODALITÉS OFFRE DE REMBOURSEMENT DIFFÉRÉ
**Jusqu'à 50€ remboursés ou reversés à l'association Planète
urgence***

ODR Ryobi® PRINTEMPS ONE+™ ET ÉLECTRIQUE 2025

du 01/03/2025 au 31/05/2025

De 20€ à 50€ remboursés et une chance par jour de gagner une solution de rangement Ryobi® LINK* pour l'achat d'un outil Ryobi® de la gamme ONE+™ et électrique, éligible à l'offre entre le 01/03/2025 et le 31/05/2025 au sein d'un point de vente participant

*voir le Règlement complet du jeu « Votre kit Ryobi® LINK Offert » en annexe 1 de ces présentes modalités

Pour bénéficier de l'offre de remboursement, vous devez suivre les étapes suivantes :

- 1 Achetez entre le 01/03/2025 et le 31/05/2025 inclus : 1 outil Ryobi® éligible à l'offre**, dans un point de vente physique participant situé en France Métropolitaine, Corse et DROM (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte) parmi les références suivantes :

Bineuse		
4 892 210 189 400	RY18CVA-0	20 €
Coupe-bordures		
4 892 210 160 065	RLT183225F	20 €
4 892 210 185 778	RLT183225FPK	20 €
4 058 546 349 196	RLT183225FPK3	20 €
4 892 210 160 089	RLT1831H25F	20 €
4 058 546 337 872	RLT1831H25FPK	20 €
4 892 210 221 520	RY18LMC30A-120	20 €
Débroussailluses		
4 892 210 160 102	RBC18X20B4F	30 €
4 892 210 203 373	RY18BCX26A-140	30 €
Élagueurs à main		
4 892 210 203 113	RY18PSX10A-120	20 €
4 892 210 218 285	RY18PSX15A-120	20 €
4 892 210 220 837	RY18PSX15A-120T	20 €
Nettoyeurs de sols / joints		
4 892 210 185 600	RY18PCA-0	20 €
4 892 210 185 594	RY18PCA-120	20 €
4 892 210 185 587	RY18PCB-0	20 €
4 058 546 337 759	RY18PCB-140	20 €
Pistolets à pression		
4 892 210 182 906	RY18PW22A-0	20 €
4 892 210 192 424	RY18PW22A-125	20 €
4 892 210 194 596	RY18PW22A-140	20 €
4 892 210 204 011	RY18PWX41A-0	20 €
4 892 210 207 975	RY18PWX41A-125	20 €

Taille-haies		
4 892 210 203 267	RY18HT50A-120	20 €
4 892 210 206 459	RY18HT50A-125	20 €
4 892 210 190 116	RY18HT55A-120	20 €
4 892 210 206 442	RY18HT55A-140	20 €
Tronçonneuses		
4 892 210 203 946	RY18CS20A-125	20 €
4 892 210 162 502	RCS18X3050F	30 €
4 892 210 204 530	RY18CSX30A-150	30 €
Tondeuses		
4 892 210 822 604	RLM18E40H	20 €
4 892 210 172 839	RLM4018	20 €
4 058 546 573 614	RLM18X33B50LT23A	20 €
4 892 210 178 756	RLM1833BLT1825M	20 €
4 892 210 172 709	RLM18X33B40	30 €
4 892 210 223 326	RLM18X33B50	30 €
4 892 210 182 807	RY18LM37A-140	30 €
4 892 210 183 033	RY18LMX37A-150	30 €
4 892 210 185 754	RY18LMH37LT25-250	30 €
4 058 546 541 330	RY18LMX40BLT23A-240	30 €
4 892 210 182 784	RY18LMH37A-250	50 €

Les achats sur internet sont autorisés, hors Amazon et sites web de sociétés non immatriculées en France.

Pensez à demander l'impression de votre ticket de caisse lors du paiement de votre achat.

2 **Inscrivez-vous impérativement sur le site internet : www.mon-bonus-Ryobi.com avant le 15/06/2025 minuit inclus**, muni de votre ticket de caisse ou facture original(e), du code-barres de votre outil acheté découpé du carton d'emballage et de votre RIB. **Cliquez sur l'offre N°1840 Ryobi® PRINTEMPS 2025.**

L'inscription sur le site www.mon-bonus-Ryobi.com est obligatoire. Aucun dossier courrier ne sera accepté.

3 **Sélectionnez la référence de votre outil acheté**

4 **Complétez intégralement** le formulaire de participation en indiquant vos coordonnées complètes (civilité* + nom* + prénom* + adresse postale* + code postal* + ville* + adresse email* + N° de téléphone*) et votre RIB* (IBAN BIC) issu d'une banque domiciliée en France.

Tous les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires et nécessaires à la participation au Jeu.

Cochez la case « opt in » indiquant que vous avez lu et accepté les modalités et le Règlement du Jeu et acceptez que vos données personnelles soient utilisées par la Société Organisatrice pour la gestion de l'offre de Remboursement et du Jeu

5 **Choisissez votre mode de remboursement**

- a. Recevez 100% de votre remboursement
- b. Recevez 50% de votre remboursement et offrez les 50% restant à l'association Planète Urgence*
- c. Demandez à Ryobi® d'offrir 100% du remboursement à l'association Planète Urgence*

*L'association Planète Urgence est une ONG de solidarité internationale et d'aide au développement créée en 2000 et reconnue d'utilité publique. Elle a pour mission de protéger les forêts et la biodiversité, de promouvoir le développement local des communautés et de sensibiliser à l'environnement. Retrouvez toutes les informations sur leur site <https://planete-urgence.org/>.

6 Validez votre formulaire de participation **et déclenchez l'instant gagnant** en cliquant sur « Je Joue »

Le résultat s'affiche immédiatement. Ainsi, soit :

- Le Participant est informé qu'il a perdu
- Le Participant est informé qu'il a gagné une solution de rangement RYOBI® LINK

A la validation du formulaire de participation (que vous ayez gagné ou perdu), un récapitulatif de participation vous sera transmis par email, avec votre numéro de participation. Pensez à regarder vos courriers indésirables.

7**Constituez votre dossier avec les pièces suivantes :**

- a. Votre récapitulatif de participation, avec votre numéro unique de participation (ou recopiez sur papier libre ce n° de participation avec votre nom et prénom)
- b. L'original du **ticket de caisse ou facture entier(e)** de l'achat de votre outil Ryobi® éligible en entourant la date d'achat, le prix et la référence de l'outil Ryobi® acheté.
- c. **Le code-barres à 13 chiffres découpé de l'emballage carton de votre outil Ryobi® (L'étiquette décollée ne sera pas acceptée)**

Envoyez votre dossier complet et en une seule fois avant le 17/06/2025 (cachet de la poste faisant foi) sous pli dûment affranchi à l'adresse suivante :

HE&LO ACTIVATION
Offre N°1840 ODR Ryobi Printemps 2025
CS 80110
13 614 VENELLES CEDEX

La Société Organisatrice conseille fortement à tout participant de conserver une copie de ses preuves d'achat car ces éléments pourront lui être réclamés ultérieurement. Aucun dossier (documents originaux fournis pour participer à l'offre) ne sera restitué.

Toute participation ou inscription incomplète, illisible, frauduleuse, non conforme, reçue après la date et l'heure limite de participation sur internet (date et heure de réception de l'inscription sur le site faisant foi), ou non conforme aux conditions exposées dans le Règlement et les modalités, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

Toute indication fausse ou erronée entraîne l'élimination immédiate de la participation et du gain.

Confirmation de dossier :

Si votre dossier respecte toutes les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement en fonction de l'outil que vous avez acheté, d'un montant maximum de 50€ par virement bancaire dans un délai de 4 semaines environ après réception de votre participation conforme.

Toute autre forme de remboursement est exclue.

Offre non cumulable avec toutes autres opérations promotionnelles Ryobi® en cours.

Offre Réservée à toute personne morale et personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse, DROM (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte) et COM (Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint Martin et Saint-Barthélemy) et limitée à une seule demande de remboursement par société (même raison sociale ou même SIRET ou même ticket de caisse ou même email ou même IBAN BIC) ou foyer (même nom et prénom ou même adresse ou même email ou même IBAN BIC ou même ticket de caisse) sur toute la durée de l'opération.

L'Offre est valable dans tous les points de vente participant à l'offre, en France Métropolitaine, Corse et DROM / COM. Les achats dans les magasins ou sites web de sociétés non immatriculées en France ne seront pas acceptés. Les achats effectués sur Amazon sont exclus de l'offre.

Les frais de connexion Internet et les frais d'envoi de votre demande ne sont pas remboursés.

L'offre est éligible pour l'achat d'1 outil Ryobi®. Il ne sera accepté qu'un seul dossier par foyer ou société sur toute la durée de l'opération. Par dossier s'entend une seule demande de remboursement d'1 outil Ryobi® éligible acheté.

Toute participation ou inscription incomplète, illisible, frauduleuse, non conforme, reçue après le 15/06/2025 sur internet (date et heure de réception de l'inscription sur le site faisant foi) ne respectant pas les conditions exposées dans les modalités ou le Règlement, ne sera pas prise en compte et sera définitivement rejetée. La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité de la participation à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service consommateurs de l'opération par e-mail à service.conso@helo-activation.fr, en précisant le numéro de l'opération (N°1840) dans l'objet de votre e-mail avant le 31/08/2025. L'opération promotionnelle sera définitivement clôturée après cette date.

Toute réclamation reçue après le 31/08/2025 ne sera pas prise en compte.

Vous pouvez suivre en ligne l'état de traitement de votre demande via votre N° de participation sur le site de l'offre en cliquant sur l'onglet : « Suivre ma participation ». Votre N° de participation vous est envoyé par email au moment de la validation de votre inscription, pensez à regarder dans vos courriers indésirables.

Protection des données personnelles

Les données personnelles des participants sont destinées à la Société Organisatrice agissant en tant que responsable de traitement, et à son sous-traitant la société HE&LO ACTIVATION aux fins de la participation à l'offre et seront conservées pendant 1 an à compter de la fin de cette opération. En application de la loi du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) modifiée et au Règlement européen n°2016/679 (RGPD), vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression de vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en écrivant à l'adresse : Techtronic Industries France S.A.S. - Le Grand Roissy - ZA du Gué - 35 Rue de Guivry - 77990 - Le Mesnil Amelot | France ou en contactant le DPO de la marque Ryobi® à l'adresse mail suivante : data.privacy@TTI-emea.com. Vous disposez par ailleurs, des droits de retirer à tout moment vos consentements et d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr)

ANNEXE 1

RÈGLEMENT DU JEU RYOBI® « Un KIT RYOBI® LINK Offert » Chaque jour 1 kit de rangement RYOBI® LINK à gagner !

ARTICLE 1 _ Organisation du Jeu

La société TTI, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé : Le Grand Roissy - ZA du Gué - 35 Rue de Guivry - 77990 - Le Mesnil Amelot, immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 34928277200038 (ci-après «la Société Organisatrice »), organise du 01/03/2025 au 31/05/2025 inclus, un jeu par « Instant Gagnants » avec obligation d'achat intitulé « Un Kit RYOBI® LINK offert » (ci-après « le Jeu »).

Le jeu est accessible uniquement sur Internet à partir du site internet : www.mon-bonus-ryobi.com (ci-après dénommé le « Site ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 _ Acceptation du Règlement

Par le simple fait de prendre part au Jeu, le participant déclare avoir pris connaissance et accepté le présent règlement (ci-après le « Règlement ») ainsi que les principes du Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux Jeux en vigueur en France.

Le règlement complet du Jeu est déposé auprès de l'Etude Kaliact Coutant et Associés à Aix en Provence

ARTICLE 3 _ Annonce du Jeu

Le Jeu sera porté à la connaissance du public par les supports suivants :

- La PLV : Fronton sur mat

- Le site internet : Ryobi Tools France | Outils électroportatifs, ONE+, Jardin, 36V

Article 4. Conditions de participation

Le Jeu est réservé à toute personne morale et personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse, DROM (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte) et COM (Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint Martin et Saint-Barthélemy) et limité à une seule participation par société (même raison sociale ou même SIRET ou même ticket de caisse ou même email ou même IBAN BIC) ou foyer (même nom et prénom ou même adresse ou même email ou même IBAN BIC ou même ticket de caisse) sur toute la durée de l'opération.

Chaque joueur souhaitant participer doit avoir réalisé une demande de remboursement au titre de l'opération "ODR RYOBİ PRİNTEMPS 2025" N°1840 sur le site internet www.mon-bonus-ryobi.com

Pour jouer, le participant doit disposer d'un accès ou d'une connexion internet et d'une adresse e-mail valide. Toute participation sur papier libre ou toute autre forme est exclue. Sont exclus du Jeu les membres du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles respectives, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

ARTICLE 5. MODALITES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Le Jeu fonctionne sur le principe d'instantants gagnants ouverts.

L'« Instant Gagnant » désigne une forme de jeu promotionnel permettant au premier Participant de jouer à partir d'un instant (correspondant à une date et une heure), déterminé à l'avance et tenu secret, et de gagner un des lots listés à l'article 6 du présent règlement.

La liste des Instants Gagnants est définie de manière aléatoire en fonction du nombre de lots et des dates d'ouverture et de clôture du Jeu.

Autrement dit, le premier Participant à jouer à partir de l'instant gagnant déterminé pour le lot Y (par exemple, si le premier Participant à jouer joue à 10 : 05 pour un instant gagnant déterminé à 10 : 00) est immédiatement informé qu'il a gagné et le lot Y s'affiche.

L'ensemble des Gagnants recevra un email (à l'adresse renseignée via le formulaire de participation en ligne) leur indiquant que l'attribution du gain leur sera confirmée ultérieurement sous réserve que leur preuve d'achat soit validée.

Une fois la preuve d'achat vérifiée, deux hypothèses :

- Soit la preuve d'achat est conforme au présent règlement : Dans cette hypothèse, les Gagnants reçoivent un email leur confirmant le gain remporté (cf art. 6.2);
- Soit la preuve d'achat n'est pas conforme au présent règlement : Dans cette hypothèse, les Participants reçoivent un email leur indiquant que leur preuve d'achat n'est pas conforme et que la dotation correspondante ne leur sera pas attribuée (cf art. 6.2)

Dans l'hypothèse où la preuve d'achat n'est pas conforme au présent règlement, le lot correspondant ne sera pas remis en jeu et demeurera la propriété de la Société Organisatrice, qui en disposera librement.

Les Participants dont les coordonnées sont inexploitables ou qui ne peuvent être identifiés pour quelque raison que ce soit ne pourront se voir attribuer aucun lot. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne leur sera due.

ARTICLE 6. OBTENTION DES DOTATIONS

6.1 Dotations mises en Jeu

Du 01/03/2025 au 31/05/2025, sont mis en Jeu **Par instants gagnants ouverts :**

- 1 solution de rangement Ryobi® LINK par jour, soit 92 Kits Ryobi® LINK d'une valeur unitaire de 69,99€ (KIT RSL-WPK-7PC 51320006243)

Ces instants gagnants sont répartis de manière qu'un Instant Gagnant par jour soit gagné.

6.2 Confirmation de la Dotation

Après vérification des preuves d'achat transmises lors de la participation à l'Offre de Remboursement Différée, les gagnants seront contactés une nouvelle fois dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la date de l'email de notification du Lot gagné pour être informés du statut de leur dossier :

- Si le dossier est conforme aux modalités décrites dans le présent Règlement, alors les gagnants recevront leur Lot dans un délai de 4 semaines.
- Si le dossier ne respecte pas l'intégralité des modalités décrites dans le présent Règlement (non- conformité du dossier), le Participant ne se verra pas attribuer le Lot, et ne disposera d'aucun recours possible contre la Société Organisatrice.

Si le gagnant renonce à son Lot pour quelques raisons que ce soit, le Lot en question restera la propriété de la Société Organisatrice qui sera libre de le réattribuer ou non, à toute personne de son choix.

6.3 Généralités

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de piratage du (des) Lot(s).

Chaque Lot est nominatif et ne peut pas être attribué à une autre personne. Chaque Lot est non échangeable et ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

La Société Organisatrice se réserve le droit, en cas de circonstances indépendantes de sa volonté ou pour quelque raison que ce soit, de remplacer la Dotation annoncée par un Lot d'une valeur au moins équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

ARTICLE 7. PRECISIONS GENERALES

Toute fraude ou tentative de fraude pourra donner lieu à l'exclusion et à l'annulation de la participation de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toutes vérifications sur l'identité et les coordonnées des Participants.

Les Gagnants ne pourront en aucun cas céder leurs lots à titre onéreux, ni à les remplacer ou les échanger pour quelque cause que ce soit.

Le Règlement est consultable sur le Site www.mon-bonus-ryobi.com pendant toute la durée du Jeu ou disponible sur simple demande à service.conso@helo-activation.fr en

précisant dans l'objet du mail : « Jeu 1 Kit RYOBI® LINK Offert » pendant toute la durée de l'offre et jusqu'au 31/08/2025.

Pour être prises en compte, toutes éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées via le formulaire de contact accessible sur le Site au plus tard le 31/08/2025.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés et ne peut être recherchée concernant tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

Plus généralement, la Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigent et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable, notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné, ou piratage de l'adresse email du Participant.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu, si les Participants ne parviennent pas à se connecter au Site ou à jouer, si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez le Participant) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques (notamment email assimilé à un spam). Les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant d'améliorer les capacités/résultats des options proposées par l'application de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

A cet égard, la Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation et/ou les résultats du Jeu, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les Dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans ces cas, les Participants ou toute autre personne ne pourront prétendre ni à une information individualisée ni à des dommages et intérêts.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs articles du règlement sera privé de la possibilité de

participer au Jeu mais également du gain qui le cas échéant devrait lui être attribué.

Toute personne qui en fait la demande peut également obtenir gratuitement le règlement du Jeu en écrivant à service.conso@helo-activation.fr

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'interprétation du règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tous moyens, toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

ARTICLE 10 - FORCE MAJEURE

L'exécution par la Société Organisatrice de ses engagements aux termes du présent règlement sera suspendue ou reportée en cas de survenance d'un cas de force majeure, au sens donné par les tribunaux français

ARTICLE 11 - LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, pour quelque raison que ce soit, devra être formulée par écrit à l'adresse et au nom de la Société Organisatrice et transmise à la Société Organisatrice avant le 31/08/2025 (date d'envoi du courriel électronique faisant foi). Aucune contestation ne sera prise en compte passé ce délai.

ARTICLE 12 - CONTACT

Pour toute demande, adressez-vous à notre service consommateur en écrivant à service.conso@helo-activation.fr, en précisant « 1840 _Jeu 1 Kit RYOBI® LINK offert » dans l'objet de votre email.

Toute demande devra être portée à la connaissance d'HE&LO ACTIVATION avant le 31/08/2025 à minuit heure de Paris. L'opération promotionnelle sera définitivement clôturée après cette date.